

9 établissements,
services et dispositifs
en Indre-et-Loire



- 1 IME de Seuilly**
1, Route du Coudray
37500 SEUILLY
Tél : 02 47 93 56 56
E-mail : ime-seuilly@enfance-pluriel.fr
- 2 UES de Seuilly**
1, Route du Coudray
37500 SEUILLY
Tél : 02 47 93 56 56
E-mail : ime-seuilly@enfance-pluriel.fr
- 3 UES de Langeais**
36 bis, Rue du Clos de Belletré
37130 LANGEAIS
Tél : 06 74 69 87 94
E-mail : ues-langeais@enfance-pluriel.fr
- 4 SAT de Seuilly**
1, Route du Coudray
37500 SEUILLY
Tél : 02 47 93 56 56
E-mail : sat1@enfance-pluriel.fr
- 5 SESSAD Plessis-Botanique**
43, Rue de la Parmentière
37520 LA RICHE
Tél : 02 47 86 27 04
E-mail : sessad-plessisbotanique@enfance-pluriel.fr

- 6 UEMA École maternelle Vallée Violette**
7, Rue d'Amboise
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS
Tél : 06 27 82 40 25
E-mail : uema-valleeviolette@enfance-pluriel.fr
- 7 SESSAD Vallée de l'Indre**
2, rue de l'Abreuvoir
37190 AZAY-LE-RIDEAU
Tél : 06 74 69 82 06
E-mail : sessadvalleedelindre@enfance-pluriel.fr
- 8 DAR École élémentaire Maryse Bastié**
5, Rue Michel Baugé
37000 TOURS
Tél : 06.26.90.03.23
E-mail : dar-marysebastie@enfance-pluriel.fr
- 9 DAR Collège Lamartine**
Boulevard TONNELÉ
37000 TOURS
Tél : 06 86 06 90 85
E-mail : dar-lamartine@enfance-pluriel.fr



LIVRET D'ACCUEIL



Association Enfance & Pluriel
Quai de l'Île Sonnante
37500 CHINON
Tél : 02 47 93 66 40

Association affiliée à la
Fédération Générale des PEP



7, Rue d'Amboise
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS
Tél : 02 47 86 27 04
uemavalleeviolette@enfance-pluriel.fr

L'équipe de l'UEMA vous souhaite la bienvenue.

Vous trouverez dans ce livret les informations relatives à l'accompagnement de votre enfant au sein de l'école maternelle de la Vallée violette.

SOMMAIRE

L'UEMA, c'est quoi

3

Enfance & Pluriel, c'est quoi ?

4

L'UEMA, pour qui ?

5

Comment ça fonctionne ?

6

- L'accompagnement
- Une équipe interdisciplinaire
- Le parcours de votre enfant

La co-construction du PPA

11

- Une réponse plurielle

Préparation à la sortie

13

Paroles de parents

15

Votre participation et la communication avec la structure

16

- Votre participation

Vos droits, devoirs et responsabilités

16

- Autorité parentale
- Droit d'accès aux dossiers
- Règles de confidentialité
- Droit à l'image
- Financements
- Devoirs
- Assurances
- Suivi médical
- Sorties éducatives et pédagogiques
- Lutte contre la maltraitance et promotion de la bientraitance
- Repas et transports
- Droits et libertés
- Vos possibilités de recours

Questions pratiques

21

Informations utiles

22

- Jours et horaires d'ouverture
- Nous contacter

Lexique

23

Carte des structures du Pôle

24

Lexique



ARS : Agence Régionale de Santé



CDAPH : Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées

CVS : Conseil à la Vie Sociale

DAR : Dispositif d'Auto Régulation

DIPC : Document Individuel de Prise en Charge

IME : Institut Médico-Éducatif



MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

Pôle ADI : Pôle Autisme et Déficience Intellectuelle

Pôle DITEP : Pôle Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique



RGPD : Règlementation Générale sur la Protection des Données

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

UEE : Unité d'Enseignement Externalisée

UES : Unité d'Éducation Spécialisée

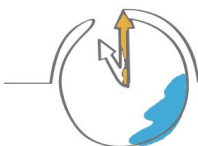
ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Informations

UTILES



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

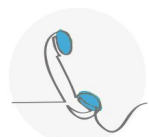


Le fonctionnement de l'UEMA est organisé selon le calendrier scolaire.

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Possibilité d'accueil par le périscolaire : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

NOUS CONTACTER



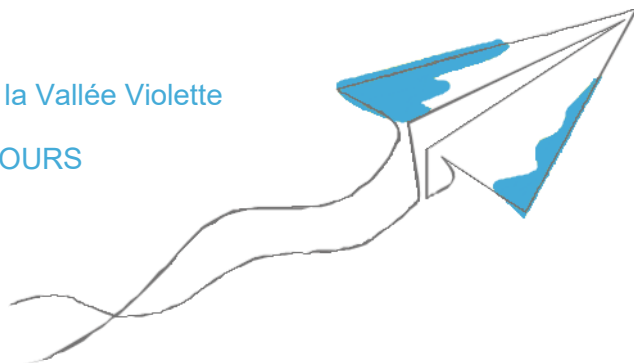
06 27 82 40 25



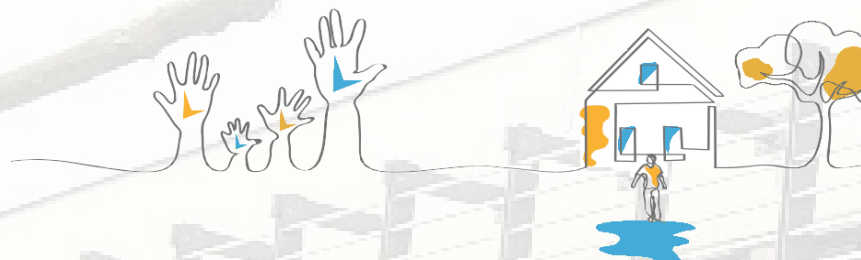
uema-valleeviolette@enfance-pluriel.fr



École maternelle de la Vallée Violette
7 rue d'Amboise
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS



L'UEMA, C'EST QUOI ?



Votre enfant va être accueilli à l'UEMA Vallée Violette sur proposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) est située à Joué-lès-Tours, au sein de l'école maternelle Vallée Violette. Cette unité fait partie de l'Association Enfance & Pluriel et est rattachée au sein du futur Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) (actuellement pôle Autisme et Déficience Intellectuelle) de l'association. Le pôle compte 8 autres structures et dispositifs présentés sur la carte des établissements et services qui figurent au dos de ce livret.

L'UEMA est une unité d'enseignement implantée dans l'école, pour proposer un cadre de scolarisation adapté à des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme





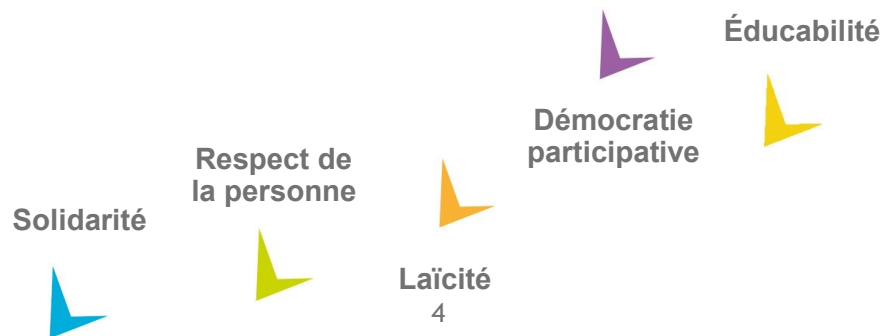
Enfance & Pluriel, C'EST QUOI ?

L'Association Enfance & Pluriel, dont le siège social est basé à Chinon, gère 16 établissements et services médico-sociaux répartis dans le département de l'Indre-et-Loire. Ces 16 établissements et services sont organisés selon 2 pôles :

- Le **pôle Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP)** est composé de 9 établissements et services (5 ITEP et 4 SESSAD) ;
- Le **pôle ADI est composé de 9 établissements, services et dispositifs** :
 - l'Institut Médico-Éducatif (IME) et l'Unité d'Éducation et de Soins (UES) de Seuilly ;
 - le Service d'Accueil Temporaire (SAT) de Seuilly ;
 - l'UES Le Breuil à Langeais ;
 - le Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) Vallée de l'Indre à Azay-le-Rideau ;
 - le SESSAD Plessis Botanique à La Riche ;
 - l'UEMA Vallée violette à Joué-lès-Tours ;
 - le Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) Maryse Bastié à Tours ;
 - le DAR Lamartine à Tours.



Cinq valeurs et principes constituent les fondements de l'activité actuellement développée par l'association Enfance & Pluriel :



Questions PRATIQUES



Est-ce que je peux garder mon médecin traitant ?

Oui, vous devez garder votre médecin traitant. L'UEMA propose un suivi médical, lié à l'accompagnement, qui ne remplace pas votre médecin traitant.

Est-ce que les soins déjà engagés en libéral sont maintenus ?

Le maintien du suivi en libéral sera évalué avec vous et après évaluation par le médecin coordinateur de l'UEMA.

Est-ce que ça va nous coûter de l'argent ?

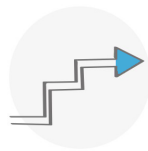
Non, les différents accompagnements sont pris en charge.

Par contre les frais liés à la scolarité, aux repas à la cantine de l'école et les frais liés au périscolaire restent à votre charge.



DROITS ET LIBERTÉS

Une **Charte des droits et libertés de la personne accompagnée**, jointe à ce livret d'accueil, présente les principes fondamentaux que tous les établissements et services médico-sociaux doivent respecter et mettre en application, en vertu de l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.



VOS POSSIBILITÉS DE RECOURS

Toute personne accompagnée par un établissement ou service médico-social, ou son représentant légal, peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits :

- auprès du **délégué du Défenseur des droits**, selon les conditions précisées dans le règlement de fonctionnement ;
- en saisissant la **CDAPH** ;
- les personnes accompagnées majeures peuvent se faire assister par une « **personne de confiance** » de leur choix ;
- enfin, les familles peuvent aussi recourir à une « **personne qualifiée** » en cas de désaccord ou en cas de litige avec la structure.



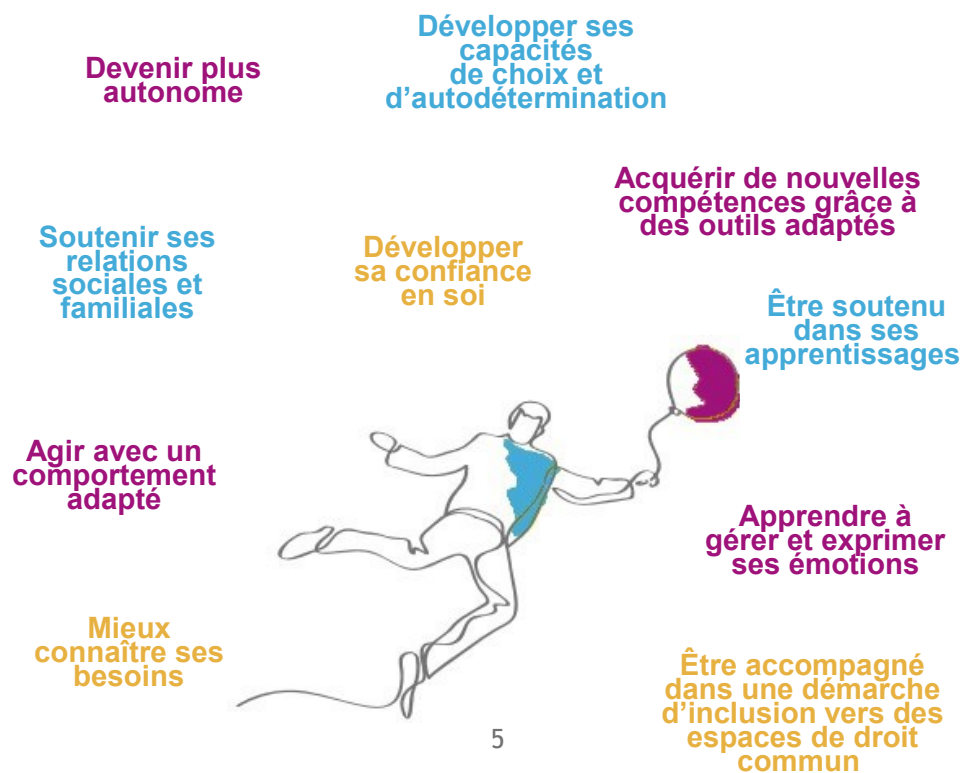
L'UEMA, POUR QUI ?

L'UEMA accompagne 7 enfants âgés de 3 à 6 ans présentant des troubles du spectre autistique, scolarisés dans le milieu ordinaire. Ces troubles peuvent entraver de manière plus ou moins importante leurs capacités à communiquer et à s'adapter, leur accès aux apprentissages fondamentaux, à l'autonomie, à la vie sociale.

Être accompagné par l'équipe de l'UEMA permet aux jeunes enfants de bénéficier d'une scolarité adaptée: des accompagnements adaptés à leurs besoins, tout en suivant le programme (cycle 1) de l'éducation nationale, sur une durée de 3 années maximum.

Les enfants sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des autres élèves de maternelle et sont scolarisés à temps plein. Dès la rentrée scolaire, ils sont inscrits dans une classe de référence de l'école maternelle Vallée Violette.

Objectifs d'accompagnement



Comment ÇA FONCTIONNE ?

L'ACCOMPAGNEMENT



Les missions de l'UEMA consistent à construire un cadre sécurisant permettant de moduler des temps individuels et spécifiques d'apprentissages et/ou thérapeutiques avec des moments de regroupement collectif et d'inclusion scolaire dans une classe de référence quand cela est possible et que votre enfant est prêt. L'enseignante spécialisée évalue, au fur et à mesure de l'accompagnement, quand et quels sont les temps communs et temps d'inclusion auxquels votre enfant est prêt à participer.

Par ailleurs, votre enfant a accès à tous les espaces collectifs de l'école Vallée Violette (cour de récréation, bibliothèque, cantine...).

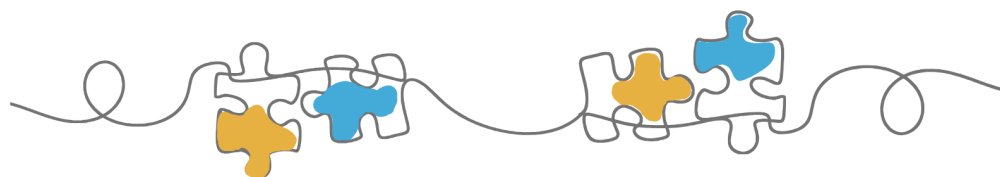
Les missions de l'UEMA consistent également à accompagner votre enfant de façon globale et à garantir des réponses adaptées aux besoins repérés, par des moyens pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques.

Il s'organise de manière :

- individuel
- et/ou
- collectif

Où se déroule-t-il ?

- dans les 2 salles dédiées à l'UEMA
- dans la classe d'inclusion de votre enfant au sein de l'école maternelle
- dans les locaux collectifs de l'école
- dans les différents lieux de vie de votre enfant (domicile, ...)



LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ET PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Des instances de régulation sont organisées pour prévenir et lutter contre tout risque de maltraitance. L'ensemble des professionnels de la structure y est régulièrement sensibilisé.

Les jeunes sont également sensibilisés dans le cadre de leur accompagnement.

La répétition de faits contraires au règlement de fonctionnement, les atteintes à la sécurité, à l'intégrité ou à la dignité des personnes, selon leur niveau de gravité, peuvent donner lieu à la mise en place de sanctions (*voir règlement de fonctionnement*).

Dans le cadre de sa mission de protection des mineurs et conformément à l'article 375 du Code civil* édictant les règles de protection des mineurs en situation de danger, la direction peut être amenée à signaler une situation de danger ou de maltraitance au procureur de la République ou à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Le 119 est le numéro d'appel dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

Le document « La Bienveillance dans nos structures » expose nos engagements et notre culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.



REPAS ET TRANSPORTS

Les repas pris à la cantine de l'école Vallée Violette sont à la charge des parents ; la mairie de Joué-lès-Tours s'engage à appliquer le tarif des enfants de la commune.

Les transports sont organisés et pris en charge par notre service quand la famille (ou les représentants légaux) ne peut les assurer en totalité.

Le fait d'amener et de venir chercher votre enfant à l'école est l'occasion d'échanger avec la communauté éducative (professionnels de l'école et de l'UEMA).

Tout le personnel du UEMA s'engage à mettre sa compétences au service des personnes accompagnées et de leur famille, à les respecter et à être à leur écoute. »



DEVOIRS

Tout le personnel de l'UEMA s'engage à mettre sa compétence au service des jeunes accompagnés et de leur famille, à les respecter et à être à leur écoute.

En contrepartie, il attend de leur part une attitude courtoise et respectueuse de leur travail. Il est demandé de prévenir et justifier les absences de votre enfant.



ASSURANCES

De son admission à sa sortie définitive de l'UEMA, **votre enfant est assuré par la compagnie d'assurances du service et bénéficie d'une couverture individuelle en cas d'accident.**

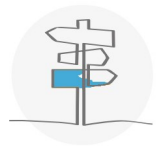
Vous devez fournir obligatoirement **une attestation d'assurance avec responsabilité civile** afin de couvrir les dégâts et dommages qui seraient éventuellement commis.



SUIVI MÉDICAL

Le médecin coordonne le parcours de soin de votre enfant en lien avec le médecin traitant.

Celui-ci peut, en fonction des besoins, orienter votre enfant vers d'autres spécialistes avec votre autorisation.








SORTIES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES

Vous pouvez être sollicités par un ou des professionnels de l'UEMA pour accompagner votre enfant lors d'une sortie à visée éducative ou pédagogique, comme c'est le cas pour les parents des enfants scolarisés à l'école maternelle Vallée Violette.



L'accompagnement de votre enfant par l'UEMA s'appuie sur un travail interdisciplinaire, au plus près des besoins des jeunes enfants. Tous les professionnels du dispositif d'inclusion s'inscrivent dans une démarche soignante et s'attachent à croiser leur regard pour mieux accompagner votre enfant. L'ensemble de l'équipe bénéficie d'une supervision régulière.

Cet accompagnement se décline autour de différents axes :

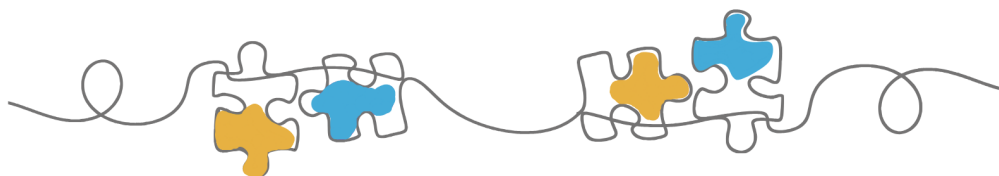
-  ➤ L'inclusion scolaire : mise en place de supports adaptés, travail sur la posture d'élève, sensibilisation au handicap auprès du personnel enseignant, de la classe, ... ;
-  ➤ L'inclusion sociale : apprentissage des codes sociaux, travail sur les interactions sociales, inscription en centre de loisirs... ;
-  ➤ L'autonomie : faire seul pour la vie quotidienne...
-  ➤ Le développement de la communication : mise en place d'outils de communication, favoriser l'expression de l'enfant, ... ;
-  ➤ Les soins médicaux et thérapeutiques.
- Le **soutien à la fonction parentale** et l'information aux familles.

Dans le cadre de l'accompagnement global de votre enfant, les professionnels de l'UEMA assureront un accompagnement familial afin de favoriser :

- une meilleure compréhension des troubles de votre enfant et des outils déployés par l'équipe de l'UEMA ;
- le renforcement des compétences éducatives parentales ;
- des échanges réguliers avec vous, basés sur une confiance mutuelle.



Le fait d'amener et de venir chercher votre enfant à l'école est l'occasion de ces échanges. Vous pouvez également solliciter à tout moment n'importe quel professionnel de l'UEMA.



RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du personnel de l'association Enfance & Pluriel est tenu à un devoir de réserve et de protection de l'information concernant les personnes accompagnées du fait :

- **du secret médical ;**
- **du secret professionnel ;**
- **de la Règlementation Générale sur la Protection des Données** (voir document « Politique de protection des données personnelles » joint à ce livret d'accueil).



DROIT À L'IMAGE

Les activités proposées par l'UEMA peuvent faire l'objet de photos ou d'enregistrements sonores et/ou vidéo que les jeunes apprécient souvent de pouvoir garder en souvenir ou de montrer à leur entourage.

Ces supports pris par les professionnels sont soumis au droit à l'image. Aussi, il vous est demandé de signer un formulaire permettant de les utiliser dans un cadre précis.



FINANCEMENTS

L'accompagnement des jeunes est **financé par les organismes de protection sociale après ouverture des droits par une notification de la MDPH**. Le montant de ce financement est fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui en assure le contrôle.

Certaines familles peuvent bénéficier d'aides financières en faisant la demande auprès de la MDPH. Une participation pourra éventuellement vous être demandée à titre exceptionnel pour l'organisation de certaines activités.

Vos droits, devoirs

ET RESPONSABILITÉS



AUTORITÉ PARENTALE

L'UEMA s'associe à vous dans la construction du projet d'accompagnement de l'enfant, dans le respect des droits et devoirs de chacun.

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. »

L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »

Article 371-1 du Code civil



DROIT D'ACCÈS AUX DOSSIERS

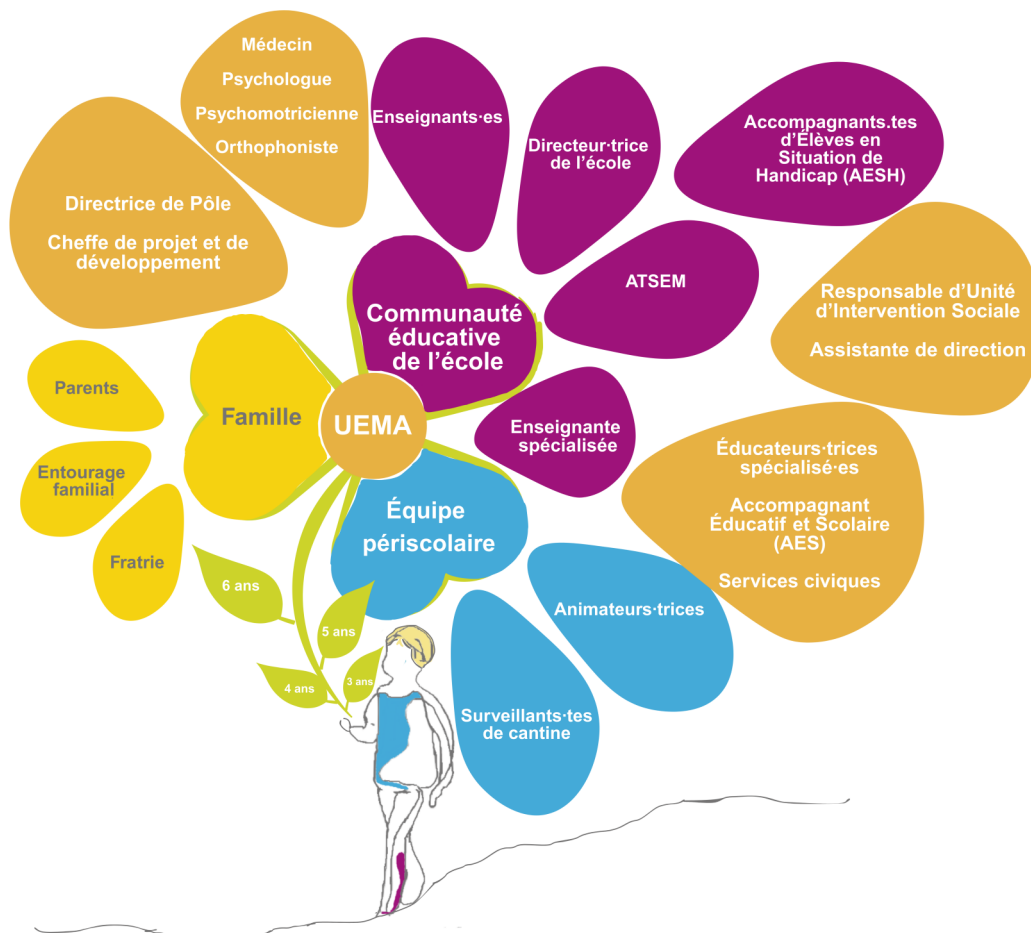
Conformément aux [Règlement Général sur la Protection des Données](#) du 27/04/2016, vous pouvez, en tant que responsables légaux (ou la personne accompagnée elle-même si celle-ci est majeure), avoir accès, sauf décision contraire de la justice, à toute information ou document contenus dans le dossier individuel de l'enfant. Vous pouvez également demander à modifier, supprimer ou vous opposer au traitement des données personnelles de votre enfant.

Des précisions sur vos droits de recours sont apportées dans le règlement de fonctionnement et le document « Politique de protection des données personnelles » joints à ce livret d'accueil.

Concernant le droit d'accès au dossier scolaire de votre enfant, veuillez vous renseigner auprès de l'école.

UNE ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE

... au service d'un accompagnement personnalisé »



1 L'admission

L'admission s'organise à partir de la notification d'orientation préconisée par la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Elle requiert votre adhésion et celle de votre enfant au projet de soin.

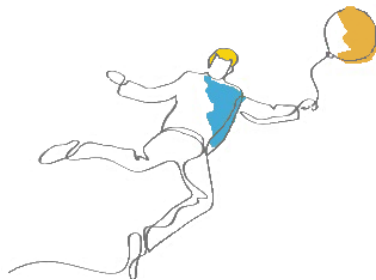
Un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) acte nos engagements réciproques. Il s'enrichit, après une période d'observation, d'un PPA.



2 Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Le PPA est établi dans les 6 mois qui suivent la date de l'admission. Ce projet est construit entre vous, votre enfant, l'équipe interdisciplinaire et la communauté éducative, en lien avec les différents partenaires. Il définit les modalités d'accompagnement en fonction des besoins repérés.

Le PPA sera réactualisé au moins une fois par an.



Votre participation ET LA COMMUNICATION AVEC LE SERVICE



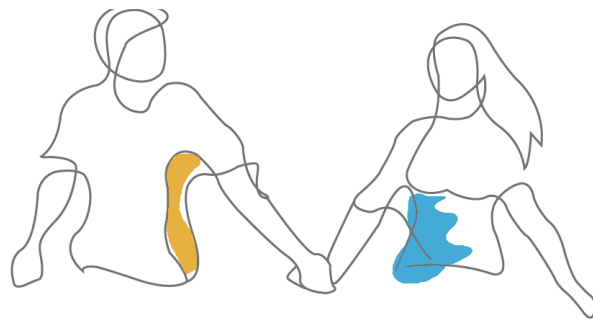
L'action de notre dispositif repose sur des valeurs de solidarité, de respect de la personne, de laïcité, de démocratie participative et d'éducabilité.

VOTRE PARTICIPATION

Vous serez sollicités par l'équipe pour participer :

- à la **co-construction du projet personnalisé d'accompagnement de votre enfant**, dans le respect de votre autorité parentale ;
- à **des rencontres régulières avec les professionnels** qui accompagnent votre enfant ;
- à une ou des **enquêtes de satisfaction** réalisées tous les 2 ou 3 ans afin de recueillir votre avis et vos attentes.
- des temps d'échanges et de rencontres avec les familles (réunion de rentrée, conseil d'école...).

Paroles DE PARENTS



« Le fait de pouvoir rencontrer la psychologue nous a permis de mieux comprendre le handicap de notre enfant et de mieux l'accepter. »

A vous d'écrire la suite...

« Les moments conviviaux nous permettent de rencontrer d'autres familles »

La co-construction DU PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)



- 1** **Recueil des attentes**
du jeune et de ses parents
- 2** **Évaluation des potentialités et difficultés**
par les professionnels
- 3** **Définition des besoins et objectifs d'accompagnement**
lors de la réunion de projets avec les représentants légaux
- 4** **Formalisation du PPA**
Signature du document



Le PPA est réévalué tous les ans et plus si nécessaire

Le jeune et ses représentants légaux

Le référent du projet, les différents professionnels et partenaires



ÉDUCATIF

THÉRAPEUTIQUE



Un travail coopératif est indispensable à la construction et à l'évolution du projet personnalisé de l'enfant.

UNE RÉPONSE PLURIELLE

Différentes réponses, modulables et adaptées sont proposées afin de répondre aux besoins de votre enfant, selon l'évolution de son parcours.

Pendant la durée de la notification MDPH, les modalités d'accompagnement et de scolarisation peuvent ainsi évoluer après accord avec tous les acteurs du projet.

Quelques exemples :



« Des parcours singuliers... »

Préparation

À LA SORTIE



L'UEMA est une étape dans le parcours de votre enfant.

Les interventions des professionnels de l'UEMA ont pour objectifs de l'aider et de l'accompagner dans son parcours de vie.

La fin de l'accompagnement est réfléchi et préparée avec la famille, les professionnels et l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Fin de l'accompagnement

En fonction de l'évolution de l'enfant et en accord avec les parents, l'équipe peut > proposer :

une **fin d'accompagnement** par l'UEMA avec orientation vers une **scolarité** > ordinaire ;

une **fin d'accompagnement** par l'UEMA avec orientation vers un autre type de > structure ;

Une **poursuite d'accompagnement** par l'UEMA.

Les parents (ou responsables légaux) peuvent toutefois décider à tout moment de mettre fin au suivi en saisissant la CDAPH (*voir conditions de recours dans le Règlement de fonctionnement*).

L'équipe propose aux parents et aux jeunes qui le désirent, des conseils, un soutien après la sortie pendant les 3 ans qui suivent la sortie du UEMA.

«...une réponse plurielle »